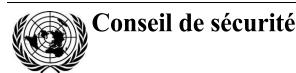
Nations Unies S/2020/1140



Distr. générale 24 novembre 2020 Français Original : anglais

Lettres identiques datées du 24 novembre 2020, adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens, par la présente, à vous faire part de l'inquiétude du Gouvernement israélien face au placement récurrent d'engins explosifs improvisés le long de la ligne qui sépare Israël et la Syrie dans l'intention d'attaquer Israël et en violation directe de l'Accord sur le dégagement de 1974.

Le 17 novembre 2020, plusieurs engins explosifs improvisés ont été découverts en territoire israélien, à l'ouest de la ligne alpha, dans le sud du plateau du Golan (voir illustration graphique en annexe). Des faits similaires se sont produits le 3 août 2020 dans la même zone. Les Forces de défense israéliennes ont riposté en frappant des cibles militaires iraniennes et syriennes en Syrie afin d'empêcher de nouvelles attaques.

Le 18 novembre 2020, immédiatement après la découverte des engins explosifs improvisés, la commandante adjointe de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) s'est rendue sur les lieux, où elle a obtenu des informations détaillées et recueilli des éléments de preuve.

Ces agissements, qui sont le fait de l'unité 840 de la Force Al-Qods du Corps des gardiens de la révolution islamique, agent de l'Iran en Syrie, prouvent une fois de plus que le territoire syrien, y compris la zone de séparation, est utilisé de manière abusive par des éléments hostiles. Le régime syrien continue de laisser l'Iran et les éléments agissant pour le compte de l'Iran utiliser son territoire, y compris ses installations et infrastructures militaires, pour asseoir leur présence en Syrie et saper les efforts visant à maintenir la stabilité dans la région. Il s'agit là d'un manquement du régime syrien à ses obligations au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Accord sur le désengagement de 1974.

Ces activités constituent une violation grave et flagrante de l'Accord sur le dégagement de 1974, pourraient entraîner une intensification grave du conflit dans la région et présentent un risque non seulement pour la population civile locale, mais aussi pour le personnel des Nations Unies sur le terrain.

Israël attend de la FNUOD qu'elle procède à une enquête poussée sur ces faits et fasse rapport comme il convient aux membres du Conseil de sécurité. Israël souligne qu'il importe que les forces de la FNUOD se réinstallent rapidement dans toutes leurs positions et reprennent l'ensemble des activités qu'elles menaient avant 2014.



Israël considère que le régime syrien est responsable de tout acte d'agression et des attaques menés depuis son territoire et continuera de prendre toutes les mesures qui sont légales pour se défendre contre les tentatives d'attaque lancées contre son pays.

Israël demande au Conseil de sécurité de condamner ces actes dangereux récurrents et exige un retrait total de l'Iran et de ses alliés de la Syrie ainsi que le retrait de l'infrastructure militaire iranienne du territoire syrien.

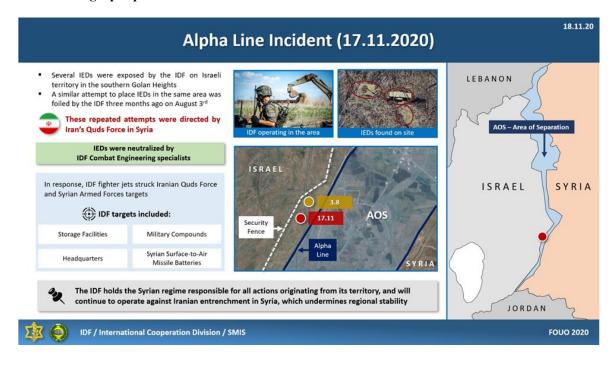
Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité. Une lettre identique a été adressée au Secrétaire général, António Guterres.

L'Ambassadeur, Représentant permanent (Signé) Gilad Menashe **Erdan**

2/3

Annexe aux lettres identiques datées du 24 novembre 2020 adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Illustration graphique des faits survenus le 17 novembre 2020



20-15910